

Le Plan stratégique

À l'aune du dérèglement climatique, la protection et l'enrichissement de la biodiversité sont essentiels à notre avenir collectif. Aujourd'hui il n'est plus temps d'attendre, de spéculer, ou de prospecter, face au changement climatique comme face aux extinctions des espèces, de la faune comme de la flore mondiales. Nous avons le devoir d'agir pour bâtir la ville intelligente et durable, une ville toujours plus solidaire, respectueuse de son environnement et attentive à sa nature, pour mieux concilier développement urbain et biodiversité. Notre responsabilité collective doit être au rendez-vous !

« Replacer la nature au cœur des villes en donnant une place éminente à la biodiversité permet de lutter contre le dérèglement climatique et d'offrir un cadre de vie plus harmonieux aux citoyens reconnectés avec la nature [...]. La remise de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Biodiversité confère une résonance forte à la défense des valeurs humanistes et inclusives que prône Paris. À l'image du fer de lance qu'a représenté Paris dans la mobilisation sans précédent des élus locaux pour le Climat lors de la COP21, Paris deviendra, à travers cet engagement, le porte-parole de la protection de la Biodiversité dans le monde. » Anne Hidalgo, Conseil de Paris de septembre 2016.

La biodiversité, c'est l'ensemble du vivant existant à la surface de notre planète, à savoir les espèces et leur diversité intrinsèque, et les milieux, mais aussi toutes les interactions entre ces trois composantes.

Contraction de « diversité biologique », le terme de « biodiversité » désigne la variété et la diversité du monde vivant et est entendu comme un système dynamique que l'on ne conservera que si le fonctionnement de ce système perdure. Consacré dans le langage courant depuis le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ce concept recouvre l'ensemble des organismes vivants qui peuplent la terre (animaux, végétaux, champignons, micro-organismes), leur diversité génétique (patrimoine génétique et héréditaire) et la multiplicité des écosystèmes qui constituent le milieu de vie de chaque espèce (forêts, montagnes, fleuves, prairies...).

1 LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU CAPITAL

1.1. La biodiversité, un bien commun à protéger et à développer

La biodiversité n'est donc pas une liste d'espèces ou de gènes mais bien un tissu vivant en interaction dont la trame, le fonctionnement et la structure importe tout autant que la simple composition.

1.1.1 La biodiversité, facteur d'équilibre indispensable à la vie des humains

C'est un facteur d'équilibre indispensable à la vie des humains. Nous dépendons totalement de la nature que ce soit pour respirer, boire, manger mais aussi pour les matériaux que nous utilisons pour nous loger ou nous vêtir, etc. Pour que les systèmes vivants continuent à satisfaire nos besoins vitaux, encore faut-il qu'ils conservent leur complexité, leur diversité et leur résilience.

Ainsi, la biodiversité constitue un patrimoine naturel indispensable à nos besoins actuels et futurs : nourriture, médicaments, matériaux de construction, maintien de la qualité des eaux et de la fertilité des sols, fixation du gaz carbonique de l'air, équilibres naturels... Ainsi, selon une étude du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 40% de l'économie mondiale reposerait sur les produits et les processus écologiques. L'économiste R. Costanza estimait en 1997, il ya donc plus de 20 ans, que la valeur des écosystèmes était de 33 000 milliards de dollars.

La biodiversité offre à la science de nouvelles pistes de progrès qu'il s'agisse de la recherche médicale, technologique avec la bionique, ou de l'utilisation de la nature pour la dépollution des sols, de l'air ou de l'eau.

La biodiversité a également une vocation sociale, que ce soit en termes de qualité de vie pour chacun, mais aussi parce qu'à l'échelle mondiale 80% des besoins des populations pauvres sont couverts par des ressources biologiques. La biodiversité a également une valeur culturelle et esthétique, elle est souvent au centre des savoirs et traditions locales comme à l'origine de paysages remarquables.

1.1.2 Biodiversité et climat, des interactions multiples

Si climat et biodiversité sont des sujets souvent abordés de manière trop segmentés, ce sont deux piliers intimement corrélés, indispensables à notre avenir.

Évidemment, le changement climatique aura un impact important sur la biodiversité. Dans l'hypothèse d'une augmentation des températures limitées à une fourchette de +1,5 °C à +2 °C, objectif de la 21^e conférence internationale sur le climat (COP 21), on assisterait selon les scientifiques à un bouleversement des écosystèmes à l'horizon 2050. Avec les changements de température, certaines espèces vont devoir s'adapter, changer de lieu de vie pour retrouver des conditions de vie adaptées à leurs besoins. Les effets du dérèglement climatique risquent également de brouiller les signaux déclencheurs de la migration ou de la reproduction, avec un risque que celles-ci n'interviennent plus au moment le plus opportun, en dissociant par exemple la période reproductive de la période d'abondance de la nourriture dans un habitat donné. Une étude de la revue Nature évalue que 25% des espèces à l'échelle mondiale pourraient disparaître d'ici 2050.

D'autre part la protection de la biodiversité et des écosystèmes est essentielle dans la lutte contre le changement climatique. Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être efficaces que si dans le même temps les millions d'hectares de forêts, de zones humides, de terres agricoles, de barrières de corail ou d'autres écosystèmes sont conservés afin d'éviter que ces milieux restituent dans l'atmosphère d'importants volumes de CO₂ ou de méthane stockés naturellement depuis des millions d'années.

Les experts soulignent également que des écosystèmes sains, diversifiés et fonctionnels peuvent apporter des réponses concrètes dans l'adaptation au changement climatique. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) parle de solutions fondées sur la nature, qu'il s'agisse de stocker du CO₂ comme de faire face aux risques naturels telles que les inondations dont la fréquence et l'intensité sont accentuées par le changement climatique. Ainsi les espaces dotés d'une grande biodiversité sont et seront plus résilients. De plus, ces solutions sont souvent moins coûteuses à long terme que les investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures. Enfin le risque de « mal-adaptation », de développer des solutions dont les impacts sur le climat et les bouleversements s'avèreraient finalement négatifs, est moindre.

1.1.3 L'Anthropocène, une nouvelle extinction massive de la biodiversité ?

L'état actuel de la biodiversité de notre planète ne correspond qu'à une étape de son histoire. De nos jours, 99% des espèces ayant existé sur Terre au cours des 3,5 derniers milliards d'années se sont éteintes. L'extinction des espèces est donc un phénomène naturel et les espèces actuelles ne représentent qu'un petit échantillonnage des espèces ayant déjà vécu. D'une manière générale, la Terre a déjà connu cinq grandes crises d'extinction massive depuis le Cambrien. Il est aujourd'hui démontré que nous subissons la 6^{ème} grande crise d'extinction et qu'elle est imputable à l'espèce humaine. Cette période a ainsi été nommée l'Anthropocène. La principale particularité de la crise d'extinction d'espèces actuelle est que le taux d'extinction est 100 à 1 000 fois plus élevé que le taux d'extinction moyen qu'a connu la Terre auparavant, à la fois en nombre d'animaux et en étendue. Une des causes principales du déclin de la biodiversité est la pression exercée par l'être humain sur les milieux : surexploitation des ressources naturelles, pollution, dérèglement climatique, villes de plus en plus minérales, extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels. Ces phénomènes conduisent notamment à la fragmentation et à la réduction des habitats naturels, avec pour conséquence un renforcement de l'isolement des populations animales et végétales dont les capacités d'adaptation ne peuvent alors suivre le rythme des évolutions environnementales.

Lutter contre ce phénomène est d'autant plus difficile que la disparition d'éléments constitutifs de notre biodiversité passe le plus souvent inaperçue et que nous ne disposons pas aujourd'hui de modèle global prédictif de l'extinction des espèces.

Aujourd'hui, nous connaissons 1,8 millions d'espèces à travers le monde, or d'après les scientifiques le nombre d'espèces présentes sur terre pourraient atteindre 1 000 milliards. Chaque année environ 16 000 nouvelles espèces sont découvertes et décrites. Aussi, au-delà de la biodiversité remarquable, des espèces symboliques que peuvent être le panda géant ou les éléphants, par exemple, il est tout aussi capital de connaître, préserver et restaurer une biodiversité plus ordinaire sur laquelle pèsent également de nombreux risques. Ainsi dans son rapport Planète vivante 2016, le WWF attire notre attention sur les papillons des prairies. Le calcul de l'indice planète vivant (IPV) sur 17 espèces de papillons suivi dans 12 pays européens montre un recul de 33% de ces populations entre 1990 et 2012, sachant que cette baisse avait déjà été largement entamée avant 1990.

1.2. Une prise de conscience progressive de la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité

1.2.1 Tant au niveau international...

D'importantes avancées ont été réalisées en matière de protection de la nature et les taux de diminution de la biodiversité présentent les premiers signes de ralentissement. Toutefois, le rythme et l'étendue de la mise en œuvre de mesures de protection sont disparates. Concernant les oiseaux, la biodiversité commune (mésanges, alouettes) diminue, alors que les espèces ayant fait l'objet d'une protection particulière (rapaces, cigognes, grands échassiers) sont moins impactées. Les espèces qui disparaissent sont en partie remplacées par les espèces non spécialisées (pigeons, corneilles, étourneaux). L'une des solutions pour lutter contre la diminution de la biodiversité consiste à réintroduire des espèces animales ou végétales dans leur milieu d'origine. Une entreprise de longue haleine, qui repose sur un changement de mentalité chez les habitants et une évolution dans la place accordée à la nature. Néanmoins, certains programmes montrent leur succès. Ainsi, comme le souligne le WWF, le lynx boréal, grand carnivore, après avoir connu une contraction de sa zone de répartition durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle à cause de la chasse et de la déforestation, est de retour. Suite au renforcement de sa protection, aux réintroductions, aux transferts et à la recolonisation naturelle, la taille de ses populations a plus que quadruplée au cours des 50 dernières années et les populations européennes (hors Russie, Biélorussie et Ukraine) ont été estimées entre 9 000 et 10 000 spécimens, soit 18% de l'effectif planétaire. Cet exemple montre que la conjugaison d'une volonté politique, d'un cadre juridique clair et d'engagements de toutes les parties prenantes permet à la nature de reprendre ses droits. C'est pourquoi les initiatives se multiplient afin de préserver la biodiversité des menaces qui pèsent directement sur elle : création d'espaces de biodiversité (zones humides, prairies), études du fonctionnement local des écosystèmes, éducation et sensibilisation, appropriation citoyenne, etc.

Face à ce constat, la biodiversité est devenue progressivement une préoccupation des acteurs économiques et sociaux. La communauté internationale s'est réunie à de nombreuses reprises lors des rencontres officielles, notamment tous les deux ans lors de la Conférence des Parties pour la Diversité de la biodiversité (COP). Elle s'est donné comme objectif de ralentir de manière significative l'érosion de la biodiversité. En octobre 2010, la 10^e Conférence des Parties pour la Diversité Biologique – CDB (COP10) qui s'est tenue à Nagoya (préfecture d'Aichi, Japon) a conduit à l'adoption du Protocole de Nagoya, qui se décline en trois volets :

- un nouveau plan stratégique de dix ans (2011-2020) nommé « Objectifs d'Aichi » ;
- une stratégie de mobilisation des ressources afin d'augmenter de façon substantielle les niveaux d'aide publique ;
- un nouveau protocole international sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète.

Ces engagements ainsi que la reconnaissance du rôle majeur joué par les villes et les collectivités locales pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, ont été réexprimés lors des dernières conférences internationales notamment lors de la 13^e Conférence des Parties (COP13) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Cancún en décembre 2016. À cette occasion, Paris et Montréal ont lancé un appel à la mobilisation des villes en faveur de la protection de la biodiversité. En collaboration avec le secrétariat général de la CDB, un réseau de villes engagées s'est structuré avec l'objectif à l'horizon 2020 de créer une plateforme internationale d'échanges pour protéger et mettre en valeur la biodiversité urbaine.

À l'image du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la communauté internationale s'est dotée de la plateforme intergouvernementale scientifique dédiée à la biodiversité et aux services écosystémiques (IPBES) officiellement lancée le 21 décembre 2010 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle permet de disposer d'outils de mesure et d'évaluation fiables afin d'orienter les décideurs politiques.

1.2.2 Qu'au niveau national

Au niveau national, la France a adopté en 1992 la Convention sur la diversité biologique. Depuis 2004, la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français, conformément aux objectifs fixés lors de la COP de Johannesburg (2002). La Stratégie nationale pour la biodiversité a été réactualisée en 2011 (2011-2020) pour respecter les engagements pris à Nagoya (Objectifs d'Aichi) suite à la COP10.

Cette stratégie a servi de base aux réflexions menées pour l'élaboration de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Cette nouvelle loi, ayant mis à jour la loi sur la protection de la nature de 1976 et le Code de l'environnement sur les questions de diversité biologique, porte l'engagement national qui doit permettre de mieux protéger, mais aussi de mieux mettre en valeur, les richesses naturelles, terrestres et marines du territoire français. Elle a permis la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) qui s'inscrit dans une volonté de mutualisation et de simplification administrative afin de regrouper les organismes qui œuvrent en faveur de ces enjeux. L'AFB regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'Établissement public des parcs nationaux, l'Agence des aires marines protégées et le groupement d'intérêt public l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN). L'AFB prend appui dans chaque région sur les nouvelles Agences régionales de la biodiversité (ARB) qui se mettent en place progressivement à l'image de l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France œuvrant depuis le 1^{er} janvier 2018.

2 LA BIODIVERSITÉ À PARIS

2.1 Les enjeux de la préservation de la biodiversité en ville

En 2050, 75% de la population mondiale sera citadine, concentrant ainsi les besoins humains sur une surface restreinte et peu productive de richesses naturelles. C'est pourquoi, confrontées aux grands enjeux environnementaux, les villes se doivent de développer des politiques publiques fortes pour adapter les territoires et améliorer le cadre de vie des habitants.

La biodiversité urbaine dispense de nombreux services aux citoyens. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé, à la réduction des îlots de chaleur urbaine et de la pollution. Elle participe à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique. Elle remplit une fonction éducative en sensibilisant les enfants et les adultes aux cycles de la nature. Par exemple, le développement de l'apiculture en milieu urbain s'appuie sur un service écologique majeur, celui rendu par les insectes pollinisateurs. La présence des arbres contribue à améliorer la qualité de l'air, en particulier en captant les particules fines et en favorisant la circulation de l'air. Un sol vivant, riche en microfaune et en microflore, est capable de recycler la matière organique et de réguler les effets des aléas climatiques comme les intempéries. Les zones humides et les écosystèmes fluviaux assurent une régulation du régime des eaux qui protège la ville contre les crues. La qualité des eaux dépend du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. La biodiversité participe pleinement à la résilience de la Ville vis-à-vis des changements environnementaux globaux.

L'enjeu pour les villes est également de rendre la nature accessible au plus grand nombre dans un contexte de crise sociale et de déplacements toujours plus onéreux. Les espaces verts de proximité s'avèrent être les seuls liens à la nature et des lieux de respiration pour les personnes à faibles revenus. Renforcer la nature en ville répond ainsi aussi à un objectif de justice sociale.

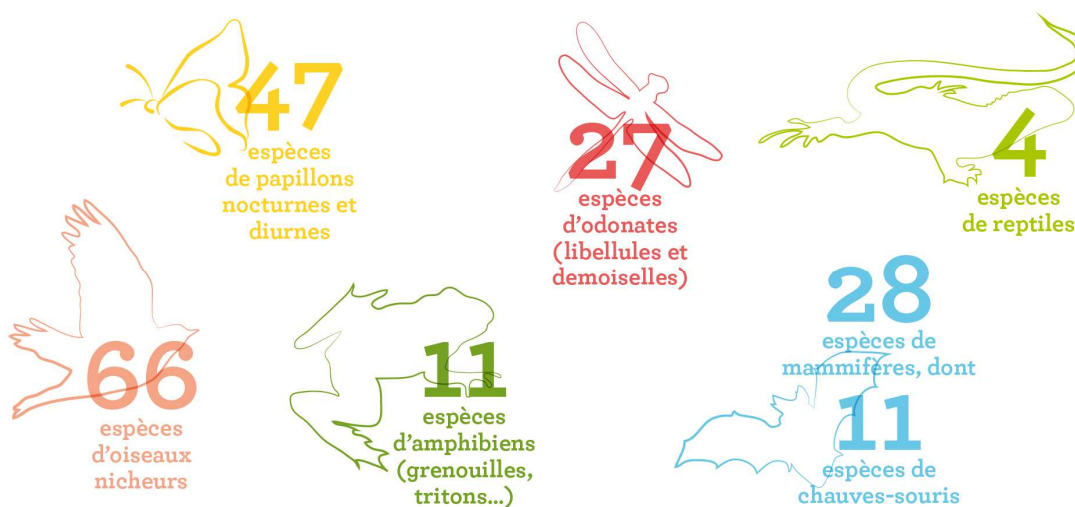
2.2 Une richesse inattendue de la biodiversité parisienne

Paris est une ville très dense et fortement urbanisée. Bien que son territoire soit entièrement artificialisé, 16% de sa surface (Paris intra-muros et les deux bois) est qualifiée en Réservoirs Urbains de Biodiversité fonctionnels - principaux espaces parisiens sources de biodiversité. Ce patrimoine naturel n'est pas négligeable. Diversifié, en perpétuelle évolution, il est à la fois vulnérable mais peut être également résilient. Les espèces qui composent la biodiversité spontanée à Paris sont nombreuses. Néanmoins, leurs populations sont souvent réduites, certaines en déclin, et se maintiennent avec difficulté dans des espaces restreints. Fragmentation et raréfaction de l'espace sont en effet les menaces essentielles qui pèsent sur les habitats en milieu urbain. S'ils ne s'inscrivent pas dans une continuité écologique, ces milieux peuvent également s'appauvrir : faute de pouvoir circuler, les populations de plantes et d'animaux sauvages isolées s'affaiblissent et résistent mal aux pollutions et au changement climatique. En milieu urbain dense s'ajoute la pression anthropique sur les êtres vivants et leurs habitats : fréquentation du public, piétinement des sols, bruits et éclairages nocturnes ne laissent que peu d'échappatoires aux espèces fragiles.

Paris se situe à un carrefour biogéographique naturel où la faune et la flore régionales sauvages peuvent prospérer. Cette biodiversité est liée au petit nombre de prédateurs et à la présence d'une mosaïque de milieux de vie. Les espaces verts (bois, parcs, jardins, cimetières, friches), les milieux aquatiques (Seine, canaux, lacs, étangs, mares, bassins), les voies de communication (berges de la Seine, voies ferrées, tunnels, rues, trottoirs) et le bâti (façades, toitures, murs) participent au maillage du territoire et au maintien des continuités écologiques jusqu'au cœur de la ville dense.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Biodiversité, un état des lieux partagé de la biodiversité à Paris a été co-construit en 2015 avec l'aide des acteurs du territoire : les scientifiques dont les porteurs des protocoles de sciences participatives, les associations de protection de la nature, les Parisiennes et les Parisiens comme les services de la Ville de Paris concernés qui contribuent activement à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur le territoire. La version grand public a été publiée en 2016 : **un portrait de la biodiversité à Paris (voir la partie Ressources, p 148)**. Cette information pédagogique a été utilisée dans le cadre de la concertation du Plan Biodiversité 2018- 2024.

À Paris, ce sont les espèces communes qui constituent la majorité du patrimoine naturel, dans les rues, les jardins ou sur les berges de la Seine. Ce sont elles aussi qui composent dans la ville des écosystèmes originaux, voire exceptionnels. Ainsi, 637 espèces de plantes d'Île-de-France ont été observées entre 2010 et 2014, et plus de 1 300 espèces animales ont été recensées au cours de ces dernières années. Parmi ces espèces, au moins 9 espèces végétales et 129 espèces animales sont protégées aux niveaux régional ou national; plusieurs d'entre elles sont menacées (catégories en tête des Listes rouges régionales).



L'étude de la biodiversité montre que Paris ne présente pas un environnement uniforme. On trouve des milieux très différents et parfois insoupçonnés : des écosystèmes urbains les plus courants (parcs, jardins, bois...) aux milieux spécifiques, hauts lieux de diversité biologique (friches ferroviaires...). La capitale présente une mosaïque complexe de biotopes qui se déclinent en trois grands types en fonction de leur degré d'artificialisation :

- les zones naturelles (bois, eau courante de la Seine, mares...);
- les zones intermédiaires aménagées, composées de végétaux naturels et horticoles, représentés par les parcs, jardins, squares, bassins, cimetières ;
- les zones minéralisées directement liées au milieu urbain (murs, interstices, pavés, toits, pieds des arbres, berges intra-muros de la Seine).

Ces milieux naturels apparaissent souvent comme les lieux riches en biodiversité. Ces écosystèmes urbains sont propices au développement d'une grande diversité biologique. À côté des espèces régionales, le territoire parisien rassemble également de nombreuses espèces végétales cultivées et domestiques.

Préserver les espaces à enjeux et améliorer leur cohérence sur le territoire francilien en restaurant ou en créant des continuités écologiques sont des objectifs ambitieux mais essentiels. La Ville de Paris s'est engagée lors du Conseil de Paris de février 2013 à mettre en œuvre le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Île-de-France, adopté le 21 octobre 2013, à travers la préservation des grandes continuités écologiques de son territoire (Ceinture verte, Petite Ceinture ferroviaire, Seine, canaux et bois parisiens). Sa déclinaison locale, la Trame verte et bleue de Paris, se structure actuellement sur le territoire parisien.

La biodiversité s'inscrit ainsi dans les enjeux stratégiques de Paris, notamment au travers des Plans environnementaux adoptés par la ville, Plans Biodiversité et Climat-Air-Énergie, Stratégies d'adaptation au changement climatique et de résilience, etc. mais aussi à travers son Plan local d'urbanisme, dont la dernière

modification, adoptée en juillet 2016, visait notamment à renforcer la prise en compte des enjeux de préservation et de développement de la biodiversité parisienne.

2.3 Le premier Plan Biodiversité de Paris 2011-2020

2.3.1 L'élaboration du Plan

Pour mieux connaître, protéger et développer cette richesse, la Ville de Paris a adopté en 2011 son premier plan Biodiversité. Celui-ci a été élaboré par la Ville de Paris en prenant appui sur la dynamique engagée lors de l'Année mondiale de la Biodiversité en 2010.

Au printemps 2010, professionnels, associations et Parisiens engagés ont été invités à réfléchir ensemble aux actions à mettre en œuvre pour préserver et développer la biodiversité sur le territoire parisien. Les ateliers ont réuni environ 300 personnes (responsables municipaux, entreprises, associations, scientifiques, architectes, paysagistes, urbanistes, etc.) ce qui a permis de favoriser une véritable approche transversale des sujets traités. Les participants ont échangé sur la relation entre biodiversité, architecture et construction, sur l'aménagement des espaces publics, sur le rôle des canaux parisiens, de la Seine et des milieux humides dans la préservation de la biodiversité, sur la production de connaissances en matière de biodiversité urbaine, sur la nécessaire coordination des actions au niveau de la métropole, sur l'entretien des espaces libres et des espaces verts, sur la politique des achats de la Ville de Paris, sur la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire, et enfin sur la place du patrimoine naturel comme facteur d'attractivité du territoire.

La dimension locale faisait partie intégrante de la démarche. Des ateliers citoyens ont été organisés par concomitance sur quatre sites pilotes, représentatifs des enjeux parisiens en matière de biodiversité : bois de Vincennes/Bercy-Charenton (12^e), canaux et alentours/Paris Nord-Est (19^e), cimetière du Père-Lachaise et environs (11^e et 20^e) et berges de la Seine dans le bois de Boulogne (16^e).

Les 95 propositions d'actions issues de cette démarche ont été réunies dans le Livre blanc de la biodiversité à Paris, publié en octobre 2010, constituant une première étape de la construction du plan d'actions pour préserver et développer la biodiversité à Paris.

Le Plan Biodiversité a été élaboré avec l'ensemble des directions concernées de la Ville et l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), chacun apportant les éléments et les engagements relevant de son domaine de compétences.

Le document final a permis de mettre en perspective 30 actions réparties en trois chapitres :

1. **Renforcer les continuités écologiques** : ce chapitre porte sur l'élaboration des schémas de renforcement des trames écologiques vertes et bleues aux trois échelles de gouvernance : régionale, petite couronne et Paris *intra-muros* ;
2. **Mieux intégrer la biodiversité dans le développement durable de Paris** : ce chapitre définit les orientations de l'action municipale en matière de diversification des habitats de la flore et de la faune à Paris, de prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement, et enfin d'adoption des modes de gestion favorables au développement de la faune et de la flore ;
3. **Développer et fédérer la connaissance, porter les messages : l'Observatoire Parisien de la Biodiversité** constitue la cheville ouvrière de ce volet du Plan Biodiversité visant à renforcer et compléter le travail déjà engagé par la Ville en matière de connaissance des milieux et des espèces et de sensibilisation du public, notamment en mettant en réseau tous les acteurs concernés et en diffusant les bonnes pratiques.

2.3.2 Sa mise en œuvre et son évaluation

La mise en œuvre du plan a été suivie annuellement avec l'élaboration d'indicateurs de suivi par les directions de la Ville.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Biodiversité, une évaluation participative de ce 1^{er} Plan, associant les partenaires de la Ville, mais aussi les Parisiennes et Parisiens à travers des ateliers dans chaque arrondissement, a été lancée fin 2015. Cette évaluation s'est appuyée sur :

- un pré-bilan à partir de ressources documentaires (bilans, rapports d'activités, études, publications diverses), d'un atelier réunissant rassemblant des acteurs de la Ville ayant contribué à la mise en œuvre du Plan, et d'entretiens avec des collectivités partenaires, des représentants du monde scientifique, associatif et de l'immobilier ;
- 17 ateliers participatifs ont eu lieu dans les mairies d'arrondissement de janvier à avril 2016 ;

- un questionnaire d'évaluation du Plan Biodiversité (77 répondants) et un quiz de connaissances (141 répondants) en ligne sur paris.fr ;
- des marches exploratoires à la découverte de la biodiversité à l'initiative des arrondissements.

Lors de cette évaluation, plusieurs points positifs ont été salués :

- ses objectifs ambitieux en matière de réduction de l'empreinte écologique du territoire parisien ;
- la dynamique qu'il a permis de lancer au sein des services de la ville sur cette question ;
- sa maîtrise technique, notamment en ce qui concerne les continuités écologiques, la connaissance des écosystèmes urbains et la gestion écologique des espaces verts municipaux ;
- son approche résolument partenariale grâce au renforcement de la synergie avec les différents acteurs locaux, régionaux et internationaux en vue de favoriser les échanges, le partage d'expérience et d'optimiser les actions en faveur de la biodiversité.

Néanmoins, les participants ont également identifié des faiblesses. Les professionnels, associations comme les Parisiens ne l'ont pas jugé suffisamment opérationnel. Ainsi, les actions concrètes résultant du Plan sont apparues comme difficiles à identifier et parfois encore à développer.

Ainsi l'évaluation de ce premier Plan a permis de dégager deux axes majeurs d'action pour renforcer la politique parisienne en faveur de la biodiversité :

- intégrer plus fortement la biodiversité dans l'aménagement du territoire, la nature devant être pensée partout, espace public comme bâti doivent préserver et enrichir la biodiversité ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur de la biodiversité à travers une meilleure sensibilisation et communication tant sur l'importance et les bienfaits de la nature en ville que sur les actions entreprises ou à entreprendre.

Au-delà de ces points saillants, le rapport de cette évaluation figure dans la partie « Ressources » de ce Plan (p 103). Celui-ci a été présenté aux personnes ayant participé à l'évaluation lors d'un forum de restitution en mai 2016.

2.4 La biodiversité, « citoyenne d'honneur de la Ville »

Le 26 septembre 2016, le Conseil de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur de la Ville à la Biodiversité. C'est un acte de responsabilité fort pour la Ville de Paris. C'est aussi un acte symbolique en portant la voix de la biodiversité auprès des Parisiens. Cette reconnaissance contribue à faire prendre conscience au plus grand nombre du risque de la disparition silencieuse de notre environnement immédiat et lointain. En effet, au-delà de la biodiversité du territoire parisien et francilien, Paris a également un impact sur les ressources de la planète. Cette empreinte écologique se mesure aussi à l'aune des espèces et des milieux naturels parfois lointains, pénalisés par les comportements et modes de consommation des citoyens.

Le nouveau Plan Biodiversité de Paris doit être la traduction en stratégie et en plan d'actions de cette citoyenneté d'honneur.

3 LE PLAN BIODIVERSITÉ DE PARIS 2018-2024

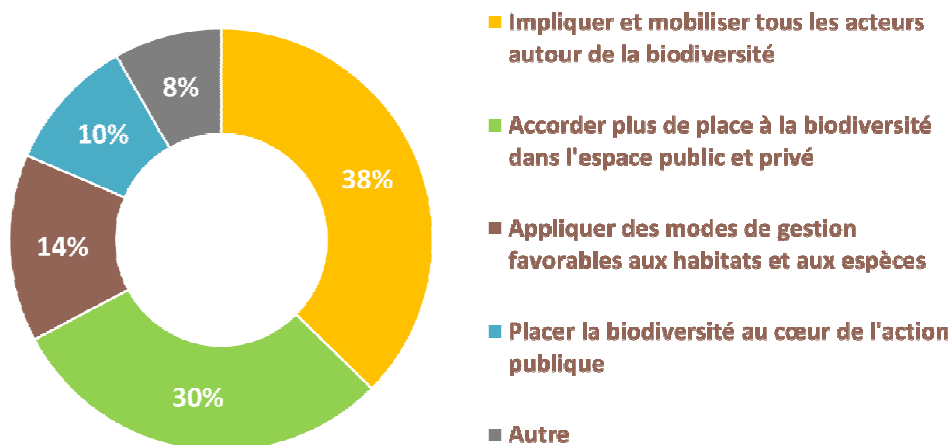
3.1 Un Plan co-construit avec l'ensemble des acteurs

Ce nouveau Plan Biodiversité est le fruit d'un travail itératif et collaboratif de plus de deux ans. Cette période a été fondamentale pour construire une vision partagée, à l'écoute des questionnements que suggère une ville résiliente et riche en biodiversité à l'horizon 2030.

Dans la continuité de l'évaluation participative du premier Plan Biodiversité de Paris, 17 nouveaux ateliers de co-élaboration avec les Parisiennes et les Parisiens du Plan 2018-2024 ont eu lieu d'octobre à décembre 2016 dans les mairies d'arrondissement. Le site Internet « Madame La Maire, j'ai une idée ! » a également permis aux Parisiennes et aux Parisiens de déposer leurs propositions d'actions durant toute la concertation.

La large concertation menée auprès des citoyens a permis de faire émerger près de 200 propositions d'actions concrètes, originales et ambitieuses, grâce à la participation de plus de 750 Parisiennes et Parisiens comme de 270 professionnels. Couvrant une quinzaine de thématiques, elles s'articulent autour de quatre grands domaines d'actions.

Deux thèmes ont particulièrement été traités : celui concernant l'implication de tous les acteurs autour de la biodiversité et celui relatif à la place de la biodiversité sur le bâti et dans les espaces publics et privés.



En parallèle, de cette concertation, tous les services de la Ville ont été mobilisés ainsi que les élus parisiens, à travers des comités de pilotage réguliers et des échanges autour du Plan d'actions et des engagements de la Ville.

3.2 Un Plan alliant pragmatisme et ambition

Afin de rendre le Plan Biodiversité plus opérationnel, il a été construit autour de trois cahiers :

- Le Plan stratégique
- Le Plan d'actions
- Les ressources.

Le Plan d'actions, présenté dans la deuxième partie, fédère ainsi les orientations et les perspectives de la Ville, de toutes les Directions et des partenaires concernés, qui donneront un nouveau visage à la métropole de demain.

Dans cet esprit, le Plan Biodiversité a été élaboré en vue de favoriser un changement de regard de l'ensemble des acteurs du territoire. Comme pour toute démarche de développement durable, ses effets se feront sentir sur le long terme. Les grands objectifs du Plan ont été déclinés par secteur et adossés à un ensemble de mesures concrètes bâties sur les contributions recueillies lors de la concertation avec les Parisiennes et les Parisiens, les ateliers avec les professionnels du territoire et l'ensemble des réflexions menées par la Ville. Les actions proposées constituent des principes qui seront inscrits dans l'ensemble des actions de la Ville en termes de programmation, d'aménagements, de gestion, d'études et de mobilisation du territoire.

Avec son nouveau Plan Biodiversité, Paris dispose d'un ambitieux programme d'intégration de la nature en ville. Il s'inscrit dans la durée. La concertation pour la création du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024, permet d'engager Paris vers des perspectives à courts et moyens termes. Pour chaque action, chaque étape est fléchée et quantifiée. Ainsi, les premiers pas sont préparés, à travers l'identification d'actions à mettre en œuvre dès l'adoption du Plan, en 2018 et 2019. L'expression des résultats attendus d'ici 2020 marque l'engagement de la ville à obtenir des résultats à courts termes. Les actions en faveur de la biodiversité ne pouvant et ne devant se limiter à ce laps de temps, des engagements pour chaque action sont également définis pour 2024 et des perspectives sont dessinées pour 2030.

À travers ce Plan la Ville s'engage avec détermination sur un chemin alliant pragmatisme - des actions dont les résultats seront visibles rapidement et permettront à chacun de mieux appréhender les enjeux du maintien et du développement de la biodiversité dans notre capitale- et des ambitions fortes pour définir un chemin vers une ville accueillante, résiliente et riche en biodiversité.

3.3 Trois axes d'actions

Le nouveau Plan Biodiversité a été construit en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des Plans stratégiques développés par la Ville, dans une approche holistique autour de 3 axes d'actions :

1. LA BIODIVERSITÉ DANS UNE VILLE ENGAGÉE : Paris, ville exemplaire

La Ville de Paris, de par son action, a un impact sur la biodiversité, le Plan est donc l'occasion pour la Ville de réaffirmer sa volonté d'agir positivement pour la biodiversité dans tous ses champs de compétences.

La première compétence identifiée est l'aménagement du territoire parisien, qu'il s'agisse de prendre en compte la biodiversité dans les textes règlementaires d'urbanisme comme dans les plans et chartes environnementales de la Ville (action 1) ou de toujours renforcer l'intégration de la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement, de construction et de rénovation de la ville (action 2).

Il s'agit également pour la Ville de permettre le financement des actions en faveur de la biodiversité, à travers son intégration dans la politique d'achat de la Ville (action 3), le développement de financements innovants (action 4) ou de développer les métiers de la biodiversité (action 5).

Enfin, parce que la Ville est au cœur de territoires plus grands, la Ville se doit d'agir à l'échelle du Bassin parisien en coopérant avec les territoires limitrophes (action 6) et d'inscrire sa politique dans les stratégies nationales et internationales (action 7).

2. LA BIODIVERSITÉ PAR ET POUR TOUS : Tous actrices et acteurs de la biodiversité

L'étude continue de la faune et de la flore de la capitale a mis en évidence une richesse intéressante mais fragile qu'il est nécessaire de maintenir et de renforcer. Ceci suppose que toutes et tous s'emparent du Plan Biodiversité de Paris et en deviennent les actrices et acteurs.

Ainsi, il est acquis que l'on protège mieux ce que l'on comprend et ce que l'on connaît. Or, le premier écueil dont souffre la biodiversité urbaine est la méconnaissance du public car elle passe souvent inaperçue. Face à ce constat, il faut non seulement mieux connaître la biodiversité parisienne (action 8) mais aussi mieux la faire connaître (action 9).

Au-delà, il est important que chacun soit sensibilisé et formé à la biodiversité. Ainsi, la Ville développera des événements de sensibilisation (action 10), proposera des actions de sensibilisation de la crèche aux universités (action 11) et des formations à la biodiversité pour toutes et tous (action 12).

Enfin, la Ville accompagnera chacun pour qu'il puisse s'impliquer au mieux en faveur de la biodiversité parisienne. Elle soutiendra les associations (action 13), favorisera la participation des Parisiennes et des Parisiens (action 14) et accompagnera les entreprises à travers la charte « Paris Action Biodiversité » (action 15).

3. LA BIODIVERSITÉ PARTOUT : Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

Paris est une ville très dense où la nature a longtemps été cantonnée dans les espaces verts. Il s'agit aujourd'hui de proposer un nouveau modèle urbain où la nature se déploie partout où cela est possible, au cœur de l'espace public comme sur le bâti. Cette ambition répond à une double urgence, lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Il s'agit de construire la ville en tenant compte des enjeux de la protection et du développement de la biodiversité, à travers le renforcement du réseau de la nature sur le territoire parisien (action 16), les trames vertes et bleues mais aussi la trame nocturne (éclairage juste) et la trame brune (les sols), la construction d'immeubles à biodiversité positive (action 17), le développement de nouveaux espaces de biodiversité (action 18), la participation à la résilience urbaine et à l'adaptation du territoire au changement climatique (action 19), le renforcement de la végétalisation de la ville (action 20) et le recours aux espèces végétales d'Île-de-France (action 21).

De même, gérer la ville en faveur de la biodiversité permet de limiter l'impact environnemental, d'économiser les ressources naturelles, d'assurer la diversité et la qualité des milieux et des espèces, tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers. Généraliser, aussi bien dans le domaine privé que sur l'espace public, une gestion écologique homogène à Paris, telle que celle déjà adoptée dans les espaces verts municipaux, constitue un défi à relever pour lequel la Ville doit avoir un rôle moteur (action 22). Harmoniser les pratiques environnementales, pour favoriser la biodiversité enjoint à préconiser les bonnes pratiques d'entretien des milieux, à gérer spécifiquement les arbres (action 23) et à entretenir le bâti en adéquation avec les besoins des espèces animales et végétales (action 24).

La biodiversité doit enfin être un atout pour vivre la ville. Par les divers services qu'elle rend, elle doit être appréhendée comme une valeur ajoutée à valoriser : elle est génératrice de convivialité, d'esthétisme et de biophilie, support d'activités sportives et récréatives, créatrice d'emplois verts, de richesses éco-touristiques et de denrées comestibles. Il s'agit de faire de la biodiversité une valeur ajoutée pour les Parisiennes et les Parisiens comme pour les touristes (action 25), notamment à travers le développement de l'agriculture urbaine (action 26).

Vivre la ville en harmonie avec la biodiversité implique également de veiller à endiguer la prolifération des espèces exotiques envahissantes (action 27) et d'être tous attentifs aux espèces protégées et menacées (action 28).

La biodiversité en ville impulse de nouveaux usages urbains contribuant à améliorer le cadre de vie des citoyens, constituant de ce fait un atout pour la santé des Parisiennes et des Parisiens (action 29). Enfin, il s'agit de permettre aux animaux de mieux vivre en ville (action 30).

3.4 Une mise en œuvre et une évaluation partenariale

L'Observatoire Parisien de la Biodiversité, mis en place au sein de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement suite à l'adoption du 1^{er} Plan « Biodiversité » de Paris, sera chargé de la coordination de ce nouveau Plan. Pour chaque action, les directions de la Ville impliquées ainsi que les partenaires à mobiliser ont été identifiés. Pour chaque action, une direction pilote est responsable de sa mise en œuvre et du respect des engagements de la Ville.

3.4.1 Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Plan

Dans le cadre de l'amélioration continue de ce Plan, il est indispensable de créer des outils d'aide à la décision et de mesurer l'état d'avancement des objectifs, action par action. Pour ce faire, il faut élaborer et renseigner des indicateurs dédiés.

Le Plan identifie, dès à présent, des indicateurs qui permettront d'évaluer et d'ajuster régulièrement son programme d'actions avec l'aide de chacune des directions de la Ville et des acteurs du territoire concernés. Ces premiers indicateurs seront complétés autant que de besoin afin d'évaluer la stratégie de biodiversité appliquée sur le territoire parisien et de mettre en évidence les progrès accomplis ainsi que les différents leviers d'actions.

Ces indicateurs permettront de mesurer et surveiller la diversité biologique et ainsi de suivre l'évolution du milieu. Ils serviront également de base de données dans le cadre d'aménagements ou de réhabilitation des milieux. Enfin, ce sont des outils qui permettront l'élaboration de documents pédagogiques et la transmission de la connaissance du patrimoine naturel parisien aux différents publics. Paris s'inscrira également dans les opérations régionales, nationales et internationales d'évaluation de la stratégie de biodiversité de la ville, en renforçant les partenariats avec l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), en versant ses données aux indicateurs nationaux et pour calcul du jeu d'indicateurs régional mis en place par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

De plus, afin de mesurer les progrès de la Ville en faveur de la biodiversité, l'Observatoire Parisien de la Biodiversité calculera tous les 5 ans l'Indice de Singapour-Paris dont la première édition a été réalisée en 2015. Le rapport de calcul de cet Indice figure dans la partie « Ressources » de ce Plan (p 131). Paris participera à la réflexion internationale sur les indicateurs de l'Indice de Singapour afin d'élaborer un jeu d'indicateurs propre au milieu urbain dense.

La Ville étudiera également son inscription dans de nouveaux labels évaluant sa stratégie en matière de biodiversité. Cette évaluation régulière permettra ainsi d'inscrire la Ville de Paris dans une démarche de certification valorisant la place de la biodiversité dans sa politique publique. Cela renforcera la mobilisation et l'implication de tous les acteurs publics et privés. Mesurer à l'échelle d'un site comme du territoire, l'empreinte biodiversité locale et globale, impactée tout au long de la chaîne de valeur, en évaluant régulièrement les pressions exercées par les activités, permettra à la fois d'améliorer la synergie entre ces acteurs, de faciliter les échanges et partages d'expériences, mais également de capitaliser les actions favorables à la biodiversité sur le territoire.

3.4.2 La gouvernance du Plan

La gouvernance du Plan est construite pour poursuivre la démarche partenariale qui a présidé à son élaboration. Plusieurs instances complémentaires seront mises en place afin de consolider la démarche partenariale :

- **Un Forum du « Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 »** : il rassemblera les Parisiennes et les Parisiens qui le souhaitent, notamment tous ceux qui ont participé à la démarche de co-élaboration du Plan Biodiversité

entreprise depuis début 2016. Il permettra de poursuivre la mobilisation de chacun autour du Plan Biodiversité et d'identifier de nouvelles propositions pour enrichir le Plan d'actions ;

- **Un Comité parisien de la biodiversité**: il rassemblera toutes les associations de biodiversité volontaires ainsi que les chercheurs et enseignants spécialistes de la biodiversité urbaine. Il évaluera la mise en œuvre du Plan par la Ville et proposera de nouvelles actions à mettre en œuvre. Il se réunira au moins une fois par an. Ainsi, les acteurs associatifs et les scientifiques seront les aiguillons de la Ville dans la mise en œuvre et les évolutions du Plan ;
- **Un Comité stratégique** : Sous la présidence de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature en ville, de la Biodiversité, de l'Agriculture urbaine et des Affaires funéraires, il rassemblera les élus parisiens, Adjointes et Adjointes à la Maire de Paris, Maires d'arrondissements et représentants des groupes politiques du Conseil de Paris. Il se réunira au moins une fois par an pour prendre connaissance du travail du Comité parisien de la biodiversité et valider les éventuelles nouvelles actions à inclure et les priorités à mettre en œuvre ;
- **Un Comité de pilotage** : il rassemblera toutes les directions de la Ville sous la Présidence du Secrétariat Général. Il établira un bilan annuel du Plan et suivra sa bonne mise en œuvre. Il se réunira 2 à 3 fois par an. Il renseignera un Contrat d'Objectifs et de Performance biodiversité (COP) afin de valoriser les actions de biodiversité mises en place sur le territoire parisien. Cet outil de pilotage permettra la constitution d'un Bleu « biodiversité » annuel en valorisant la part du budget attribué à la biodiversité par la Ville de Paris. Celui-ci évaluera les investissements réalisés et les effets en termes d'évolution de la biodiversité. Lors de la discussion budgétaire, un chiffrage des actions à mettre en place sera présenté au Conseil de Paris.

Ainsi, ce deuxième « Plan Biodiversité » de Paris permettra à la Ville de renforcer son action déterminée en faveur de la biodiversité.